

Ordre d'architectes	Exigences pour exercer l'architecture
<b>AIBC</b>	Inscription et certificat d'exercice; inscription des firmes
<b>AAA</b>	Inscription et permis d'exercice Sociétés, firmes et consortiums
<b>SAA</b>	Inscription et permis d'exercice
<b>MAA</b>	Inscription et certificat d'approbation, dans le cas des firmes d'architecture et des firmes et regroupement de firmes et des firmes fournissant à la fois des services d'architecture et d'ingénierie [note : certificat d'autorisation de l'ordre des ingénieurs du Manitoba requis dans le cas de firmes et sociétés fournissant à la fois des services d'architecture et d'ingénierie] ou inscription comme membre et inscription de la firme pour toutes les firmes à propriétaires uniques, les sociétés d'architectes ou les groupes de membres
<b>OAA</b>	Permis et certificat d'exercice
<b>OAQ</b>	Inscription
<b>AANB</b>	Immatriculation et certificat d'exercice
<b>NSAA</b>	Inscription : permis d'entreprise (pour les sociétés), les firmes à propriétaires uniques, les entités inscrites au Registry of Joint Stock Companies
<b>AAPEI</b>	Inscription et certificat d'exercice
<b>NLAA /ALBNL</b>	Inscription
<b>NWTAA</b>	Inscription de la firme et permis de la firme